



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 4 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....8

Date de la convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 4 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel. VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°2024-12

DELIBERATION N°2024-12-2

RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL

Vu les articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique

Vu le projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL

Considérant que les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés.

Considérant qu'ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation.

En outre, considérant qu'ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents, qu'ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents, qu'ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Considérant que les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Considérant que le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. Considérant que cette convention a une durée de validité de 3 ans et que son renouvellement se fait par tacite reconduction ;

Considérant que le coût s'établit comme suit : 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile ;

Considérant toutefois que ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG 12 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,**

- **D'**adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron
- **D'**autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents ;
- De donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention cadre de mise à disposition du personnel salarié pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que tous les documents en découlant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 12 novembre 2024*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 12 novembre 2024*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.